



Réunion du Conseil Municipal du 25 mars 2015

L'an deux mille quinze, le 25 mars à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de BOISSET-lès-MONTROND, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine COURT, Maire.

Date de la convocation : 18/03/2015

Présents :

Mesdames Claudine COURT, Ginette KANOU, Thérèse RICHARD, Gisèle MELONI, Isabelle BAPTISTE, Rose Marie BREUILLAUD, Stéphanie GARNIER, Nadège OLLIER
Messieurs Michel GIRAUD, René HRYNIOW, Bernard JARDY, André TARDY, Fabien MOUTON, Emmanuel DIDIER.

Absent excusé : Guy BEAU pouvoir à Stéphanie GARNIER.

Secrétaire : Gisèle MELONI.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du Conseil Municipal du 05 février 2015.

2- Approbation du compte administratif et de gestion.

Après concertation avec M. FRECON, Percepteur, le compte administratif et le compte de gestion 2014 suivants ont été approuvés :

Section fonctionnement

Dépenses	505 077.29€
Recettes	562 703.37€

Excédent 2014 **57 626.08 € s'ajoute l'excédent 2013 de 201 184.87 €**
Excédent total de l'année 2014 : 258 810.95 €

Section investissement

Dépenses	412 242.74€
Recettes	158 883.04€

Déficit 2014 : **253 359.70 €, s'ajoute l'excédent 2013 de 42 856.60 €**
Déficit total de l'année 2014 : 210 503.10 €

3- Affectation du résultat.

Le conseil décide d'affecter les résultats de fonctionnements 2014 pour le budget 2015 de la façon suivante

· <u>A - Résultat de l'exercice</u>	+ 57 626.08 €
· <u>B - Résultats antérieurs reportés</u>	+ 201 184.87€
· C - Résultat à affecter = A + B (hors RAR)	+ 258 810.95 €
· <u>D - Solde d'exécution d'investissement 2014</u>	- 210 503.10 €
· D 001 (besoin de financement)	
· <u>E - solde des restes à réaliser 2014</u>	+ 104 000.00€
· Excédent de financement	
· F - Besoin de financement F =D+E	106 503.10 €
· G - Affectation en réserves R 1068	106 503.10 €
· H - Report en fonctionnement R002	152 307.85 €

4- Vote du budget 2015.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le budget primitif 2015 qui s'équilibre en recettes et en dépenses de la manière suivante :

1. COMMUNE

Fonctionnement	685 568.00€
Investissement	643 068.00€

5- Vote des taux des taxes « ménage » 2015.

Madame le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le pourcentage de hausse des taux d'imposition : les taxes d'habitation, foncière (bâti et non bâti).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Elles sont donc de :

- habitation : 7.90 %
- foncier bâti : 16.76 %
- foncier non bâti : 34.22%

6- Ligne de trésorerie.

Gisèle MELONI explique un problème de trésorerie causé par l'achat de la maison et le remboursement d'un emprunt à court terme concernant les travaux du COCS. En effet, la commune doit rembourser cet emprunt en juin et percevoir le FCTVA concernant ces travaux courant octobre. Pour pallier au retard et faciliter la gestion de la commune, il convient de souscrire à une ligne de trésorerie.

La proposition du Crédit Agricole a été retenue avec les conditions suivantes :

- o montant : 100 000 €
- o durée : 30/11/2015
- o taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois (valeur avril 2015 : 0.0060%)
- o Marge : 1.5000 % soit index + marge : 1.506 % (à ce jour)
- o Commission d'engagement de 0.20% du montant emprunté
- o Frais de dossier : pas de frais
- o Seuil minimum de tirage ou de remboursement : 15 000 €

7- Subvention Phila club – participation à l'expo « Centenaire de la guerre de 14/18 ».

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 10 septembre 2013, il avait été abordé en question diverse une demande de subvention pour le Phila club concernant leur participation à l'exposition « Centenaire de la guerre de 14/18 ».

Cette manifestation ayant eu lieu, il convient de revenir sur ce point, Madame le Maire propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 250 € et le Conseil approuve à l'unanimité ce montant.

8- Transfert parcelles « du domaine privé » dans le domaine routier de la commune

Mr GAMA a cédé une parcelle de 252 m² référence cadastrale AE104 (cf compte rendu du 5.11.2014) à la commune concernant la place du Lavoir. Il convient de renuméroter cette parcelle dans sa totalité (1064 m²) et de la transférer du domaine privé au domaine public de la commune.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ce transfert de parcelle et autorise Mme le Maire à signer tous documents concernant ce sujet.

QUESTIONS DIVERSES

- M. René HRYNIOW fait part au Conseil Municipal de l'intervention de la Communauté d'Agglomération Loire Forez sur la Place du Lavoir pour sa remise en état et précise qu'il est envisagé de goudronner la première partie de cette place par la CALF.

- Extinction de nuit : Madame le Maire informe la Conseil Municipal que les frais pour les horloges sont à la charge de la commune et propose de faire un chiffrage sur 9 candélabres.

- Permis Rivoire : Madame le Maire fait part au Conseil qu'un courrier a été envoyé au Procureur concernant l'illégalité du permis Rivoire. En effet, un permis de construire a été déposé pour un hangar mais en réalité, une habitation a été créée. La Commune a fait le nécessaire concernant ce sujet.

- Mur LECOGNE : Madame le Maire informe le conseil que des courriers ont été envoyés pour la non-conformité du mur et précise qu'une relance va être faite.

- Chien BERAUD : Madame le Maire fait part au Conseil qu'un chien de catégorie 2 a fait tomber un enfant dans sa propriété et informe le Conseil Municipal qu'un courrier a été adressé au propriétaire du chien pour avoir l'étude comportementale du chien, réaliser un enclos pour éviter toute divagation du chien et de le tenir en laisse avec une muselière par un adulte dans un lieu public.

- Gisèle MELONI informe le Conseil que la Commission Personnel va se réunir le lundi 13 avril 2015 à 18h30 pour le régime indemnitaire.

- Reprise de concessions : Reprise de 3 concessions pour lesquelles les familles ne veulent pas leur renouvellement.

- Remerciement de l'école pour le voyage à Bully.
- Prévoir le branchement électrique (forains) pour la fête patronale.
- Réfection du chemin rural « Les Vorzillons » sur 720ml par la société Colas pour un montant de 4000 € TTC
- Mr CESAR nous a fait part de son souhait d'acquérir un chemin rural mais le Sénat est en train de faire évoluer le statut des chemins ruraux et donc ce dossier est en attente.
- Mairie Craitilleux : Rencontre de mutualisation prévue pour mise à disposition du matériel et du personnel.

Prochain conseil le 20 mai à 20h

La séance est levée à 22h45.